

# Conseil municipal

## Liste des délibérations examinées en séance

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la ville de Mer s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 21 février 2023.

**MARDI 28 FEVRIER 2023**

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, Annie BERTHEAU, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Magali BOURRICAND, M. Jean COLY, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Christine HUET, Mme Solange LADIESSE, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à Mme Martine NODOT

M. Boris MARC, procuration donnée à M. Grégory MILLET

Mme Marie DUBREUIL, procuration donnée à M. Jean COLY

Mme Aurore CASATI, procuration donnée à Mme Christine HUET

M. Luc FRIESSE, procuration donnée à M. Christophe ELIE

Absents excusés :

Olivier BESNARD

Arnaud BOTRAS

Sandra LEMOINE-CABANNES

Nombre de conseillers en exercice :

29 titulaires

Titulaires présents : 21

Pouvoirs : 5

Total votants : 26

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme M. Christophe ELIE, secrétaire de séance.

**Délibération n°1 : INST/ Avis sur le retrait de la commune de Muides-sur-Loire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire**

Abstention : M. Boris MARC

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à la majorité :

- **D'EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE** sur la demande de retrait de la commune de Muides-sur-Loire de la CCBVL.

**Délibération n°2 : INST/ Nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** la liste des conseillers municipaux de la liste majoritaire comme suit :

<b>3 CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA LISTE MAJORITAIRE</b>	
<b>3 Titulaires</b>	<b>3 Suppléants</b>
Nom – Prénom  <b>DUBREUIL Marie</b> (en remplacement de Mme Christine HUET)	Nom – Prénom  <b>Chantal ROBERT</b> (en remplacement de Mme Sandrine BEULAY)
Nom – Prénom  <b>Catherine BARBEAU</b> (en remplacement de M. Pascal LEREDE)	Nom – Prénom  FRIESSE Luc
Nom – Prénom  <b>BOURRICAND Magali</b>	Nom – Prénom  MILLET Céline

<b>2 CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA 2ème LISTE</b>	
<b>2 Titulaires</b>	<b>2 Suppléants</b>
Nom – Prénom  <b>NODOT Martine</b>	Nom – Prénom  BEAUJOUAN Yvonnick
Nom – Prénom  <b>BESNARD Olivier</b>	Nom – Prénom

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

## Délibération – Ressources Humaines

### **Délibération n°3 : RH/ Prestation de service des services techniques de la Ville de Mer au profit du Syndicat Mixte Fermé de l'Entente Grand Chambord – Beauce Val de Loire.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de prestation de service inhérente à la gestion technique des bâtiments accordée par la Ville de Mer au SMF ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document se rapportant à la présente délibération.

### **Délibération n°4 : RH/ Validation du protocole d'accord syndical.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les moyens adaptés à l'exercice du droit syndical à la suite des élections du 8 décembre 2022 au sein de la Ville de Mer ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux et tout document y afférent.

### **Délibération n°5 : RH/ Création de postes – emplois non permanents**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CRÉER** 2 postes non permanents ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes au budget ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

## Délibération – Patrimoine

### **Délibération n°6 : PAT/ Acquisition de la parcelle AN n°292**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACQUERIR** la parcelle AN n°292, au montant de 1 035 euros hors frais de notaires ;
- **DE PRENDRE** en charge en totalité les frais d'acte liés à cette acquisition ;
- **D'AUTORISER** le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au code général des collectivités territoriales et de décider que l'acte authentique sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout compromis de vente, acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.

**Délibération n°7 : CULT/ Validation du plan de récolement du musée de la Corbillière**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de récolement, tel qu'annexé à la délibération ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Délibération n°8 : CULT/ Convention entre la Ville de Mer et le département du Loir-et-Cher – médiathèque.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de convention entre la Ville de Mer et le département de Loir-et-Cher ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération

**Délibération n°9 : FIN/ Débat d'orientation budgétaire**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 de la Ville de Mer.